

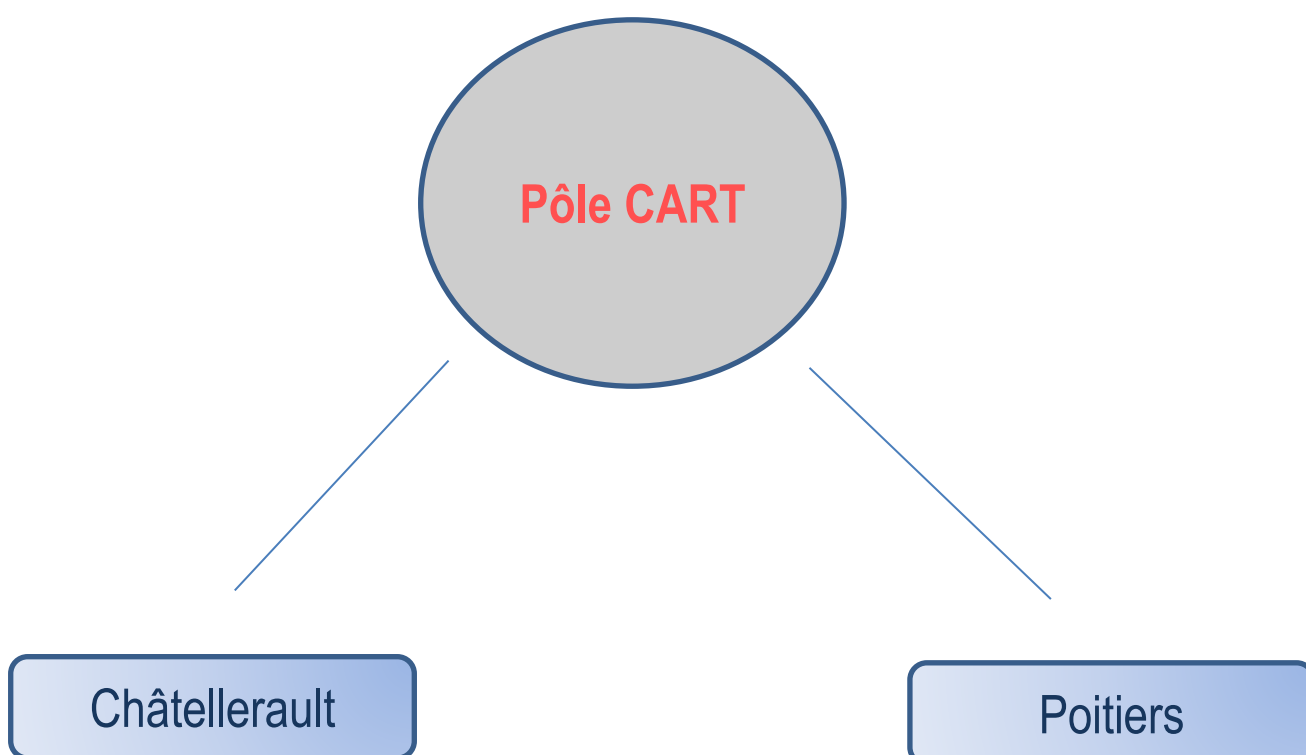


Centre

Adaptation et de

Redynamisation au

Travail de Poitiers et Châtelleraut



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2020

Vu le 12 mai 2021,
Jean-François CHARLES,
Directeur du pôle CART

SOMMAIRE

INTRODUCTION Page 3

CADRE D'INTERVENTION DU CART_ Page 4

- 1) Rappel des objectifs par servicesPage 4
- 2) Public accueilliPage 5
- 3) Capacités du CARTPage 6
- 4) Principes d'action : de l'action de guider à celle d'accompagnerPage 6

MOYENS MIS EN ŒUVRE Page 7

- 1) Photographie de la situation du personnel au CART de ChâtellerautPage 7
- 2) Photographie de la situation du personnel au CART de PoitiersPage 8
- 3) Formation du personnel du CARTPage 10

ACTIVITE DE L'ANNEE..... Page 11

- 1) Flux et typologie des stagiairesPage 11
- 2) Focus sur le service d'Accompagnement à la Sortie
et le Dispositif Emploi Accompagné.....Page 13
- 3) Accompagnement dans le rédaction du projet de pôlePage 18

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2021 Page 21

INTRODUCTION

La crise ouverte par l'épidémie de COVID-19 a généré et génère encore de fortes tensions dans nos établissements.

La direction du pôle CART profite de ce rapport pour saluer l'engagement des professionnels dans ce combat. Elle souhaite apporter son soutien à ceux mobilisés en première ligne au quotidien auprès des personnes accompagnées, depuis le début de l'épidémie.

Il est à noter l'abnégation et l'inventivité des équipes éducatives pour trouver des solutions permettant de poursuivre les accompagnements pendant ces périodes de confinement.

La mission du Pôle CART est d'accompagner de jeunes adultes présentant un handicap cognitif dans un processus d'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire.

Le Pôle traduit notre volonté d'une approche globale et cohérente de la prise en compte et de l'accompagnement des personnes accueillies. Caractérisant ainsi la continuité des missions de l'association, il se définit par le regroupement territorial de plusieurs établissements et services ayant des spécificités semblables, des missions communes et/ou complémentaires. Il est piloté et animé par une direction qui favorise et soutient une démarche d'unité et de projet, de transversalité des compétences et de coopération interne, de mise en réseau et d'ouverture sur le territoire d'intervention. L'équipe de direction, constituée d'un directeur, d'une directrice adjointe et deux chefs de service, permet une cohérence des actions entre les établissements et une cohésion des interventions professionnelles afin de développer une logique stratégique d'adaptation du Pôle.

Depuis 2018, la mise en œuvre en Pôle devra permettre de renforcer la cohérence en réduisant les cloisonnements et la disparité entre les diverses formes et modalités d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement proposées au sein des deux établissements qui le constituent et donc d'avoir une approche globale, coordonnée et concrète des problématiques sur le territoire.

La prise en compte dans le cadre du projet de Pôle des politiques publiques et de leurs évolutions, des différents schémas d'organisation médicosociale et de santé, notamment leurs impacts pour les dispositifs concernés par l'accueil d'adultes en situation de handicap nous permettent dès à présent de mieux anticiper et donc de définir l'activité de demain et les besoins afférents aux futures missions du Pôle.

Les fonctions ou services mutualisés sur le Pôle CART :

- **Une équipe de direction**
- **Un service administratif et comptable de pôle**
- **Une équipe de services généraux**

Ces différentes équipes sont au service de l'ensemble des deux CART ce qui permet d'une part, la mutualisation et l'optimisation des moyens matériels et des moyens humains et d'autre part, l'harmonisation des processus sur l'ensemble du Pôle.

La nouvelle organisation est lisible, structurée et efficace de manière à favoriser :

- **La centralisation administrative**, afin de dégager des synergies entre les établissements du Pôle pour gagner en efficacité et en qualité
- **La centralisation exécutive**, le Pôle doit parler d'une seule voix
- **La centralisation financière**, les évolutions administratives et la perspective d'une tarification globale (CPOM) nécessitent une gestion financière et budgétaire unifiée.

CADRE D'INTERVENTION DU CART

1) RAPPEL DES OBJECTIFS PAR SERVICES

La palette des prestations ci-dessous est à considérer globalement au niveau du pôle.

Service Social et habitat

Il propose :

- Un accueil en appartements collectifs avec un accompagnement éducatif continu,
- Une période de transition dans des appartements collectifs dans la ville de Châtelleraut et Poitiers,
- Une période durant laquelle le stagiaire accède à un logement individuel qu'il pourra conserver par la suite,
- Durant ces deux dernières périodes le jeune adulte bénéficie d'un accompagnement régulier.
- En outre le CART offre un accompagnement spécifique à la gestion des temps libres et des vacances

Service social et professionnel

Il intervient sur des apprentissages spécifiques avec pour support :

- Un atelier Communication vie de groupe durant les 6 premiers mois de présence au CART pour faciliter l'adaptation du jeune dans son groupe, dans l'institution et dans la cité,
- Un atelier communication,
- Un atelier d'activités physiques et sportives,
- Un atelier de ré entraînement scolaire,
- Un atelier d'économie sociale et familiale,
- Un atelier d'entraînement à la mobilité géographique (*déplacement en cyclomoteur, code de la route*).

Il offre également :

- Des ateliers pré professionnels et professionnels proposant des apprentissages techniques dans différents secteurs (*nettoyage et hygiène des locaux, blanchisserie, espaces verts, câblage...*),
- Des stages individualisés en entreprise avec un suivi et des évaluations régulières,
- Un accompagnement à l'orientation professionnelle, à la recherche et à la stabilisation d'un emploi en lien avec l'activité « Construction projet professionnel » CPP.

Service social et médico-psychologique

Il propose :

- Une aide à la constitution des dossiers,
- Un travail avec les familles,
- Des entretiens d'aide,
- L'élaboration du projet de soins lié au projet éducatif,
- Une évaluation clinique et ou neuropsychologique si nécessaire.

2) PUBLIC ACCUEILLI

Il s'agit de jeunes adultes hommes et femmes, de 18 à 30 ans, orientés par la MDPH. Ils bénéficient tous de la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés et doivent manifester leur motivation pour construire leur projet de vie. Ces jeunes adultes sont nommés « stagiaires », terme qui évoque l'idée de formation et d'accompagnement ainsi qu'une limite d'intervention dans le temps.

Les problématiques du public accueilli sont hétérogènes, diversifiées et d'étiologies parfois plurifactorielles et génèrent des difficultés majeures d'insertion socio-professionnelle.

Il peut être observé :

1) Des troubles cognitifs

Il s'agit de difficultés portant sur certaines fonctions cognitives (troubles de la mémoire, de l'attention ou de l'organisation...) portant sur certains aspects des compétences intellectuelles ne renvoyant pas forcément à un déficit intellectuel global. Ces difficultés peuvent résulter d'un déficit intellectuel global, d'un trouble « dys » ou d'une carence éducative et/ou affective.

La majorité des personnes accueillies a bénéficié d'une scolarité adaptée (IME, ITEP, SEGPA, MFR, EREA, CLIS, ULIS...).

Leurs difficultés peuvent résulter de troubles du développement psychoaffectif liés à des carences affectives précoces, à des dysfonctionnements familiaux pathogènes ou à des troubles de la personnalité avérée. Ces troubles sont très fréquemment responsables de troubles instrumentaux : troubles du langage oral et ou écrit, dyspraxie. Ils génèrent des difficultés majeures d'insertion socio-professionnelle.

2) Des troubles psychoaffectifs

Immaturité psychoaffective, dévalorisation de l'image de soi, troubles de la relation....

Il peut également exister une pathologie associée :

▪ Psychiatrique :

Trouble dépressif, troubles anxieux, troubles psychotiques.

Dans ce cas, une poursuite des soins est nécessaire en parallèle de l'accompagnement au CART, (hospitalisation de jour, CMP, suivi libéral, ...)

▪ Organique :

Épilepsie stabilisée, séquelles de troubles neurologiques, maladie génétique... pouvant nécessiter un suivi médical spécialisé réalisé à l'extérieur de l'établissement.

Les critères défavorables à l'admission sont :

- les troubles psychiatriques non stabilisés
- les troubles du comportement avec dangerosité pour autrui
- et les conduites addictives avérées (alcool, toxiques...)

3) CAPACITES DU CART

Châtelleraut :

L'établissement est agréé pour accueillir **37 personnes** :

- 25 stagiaires en réadaptation sociale, professionnelle et en hébergement foyer.
- 2 stagiaires externes en réadaptation sociale, professionnelle
- 10 stagiaires en service de suite - Postcure.

Poitiers :

L'établissement est agréé pour accueillir **47 personnes** :

- 32 stagiaires en Réadaptation sociale, professionnelle et en hébergement foyer.
- 15 en service de suite - Postcure.

4) PRINCIPES D'ACTION : « DE L'ACTION DE GUIDER A CELLE D'ACCOMPAGNER »

L'équipe considère la personne dans une approche globale et singulière

La construction du projet individuel porte à la fois sur les dimensions éducatives, sociales, professionnelles, psychologiques, voire thérapeutiques.

L'établissement permet de développer les expériences intra et extra institutionnelles

La mise en situation progressive et l'alternance des expériences soutiennent la redynamisation globale et la transposition de compétences transversales (*se déplacer, se loger, consommer, travailler, organiser son temps libre, gérer ses droits et obligations, se situer dans sa famille, prendre soin de son corps, affirmer son identité*).

La personne est accompagnée dans une période charnière de sa vie pour qu'elle devienne responsable et actrice de son projet

L'accompagnement au CART coïncide avec l'entrée dans l'âge adulte. Un travail de maturation et d'élaboration du projet de vie est effectué. Le stagiaire est partie prenante de son parcours, construit avec lui. Le processus d'autonomisation est favorisé par la durée limitée de l'accompagnement.

Le stagiaire bénéficie d'un parcours avec un programme par étapes

Pendant la durée de l'accompagnement, il est proposé un véritable parcours structuré, avec des étapes et des transitions rassurantes pour les stagiaires. L'expérimentation est intégrée dans cette démarche par essais et par erreurs.

La mise en œuvre du projet personnalisé est favorisé par un travail pluridisciplinaire

Le principe de pluri-références psychoéducatives permet un accompagnement global. Celui-ci évite un regard partiel et une intervention réductrice.

L'équipe permet de concevoir et mettre en œuvre un projet professionnel

La valorisation des acquis et le développement de compétences reposent sur la pédagogie de la réussite.

La constitution d'un groupe d'appartenance est favorisée

Le dispositif CART repose sur un double angle d'approche du travail éducatif tant individuel que collectif. La création d'un groupe d'appartenance permet au stagiaire de faire l'expérience de ses capacités relationnelles indispensables à son maintien dans une situation d'autonomie sociale. La vie en collectivité avec la confrontation aux autres lui permet d'intégrer les normes sociales.

Le travail avec les familles est proposé

La prise en compte de la dynamique familiale soutient le processus d'individualisation et d'autonomisation en accord avec le désir du stagiaire.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les professionnels chargés de réaliser ou contribuer aux interventions, sont la ressource essentielle de la réussite de l'accompagnement des stagiaires.

Suite à la Direction de pôle sur les deux établissements, une restructuration sur le fonctionnement de l'équipe encadrante s'est mise en place dès le mois de juillet 2018 avec la création d'un poste de chef de service sur le CART de Poitiers à temps complet.

1) PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION DU PERSONNEL AU CART DE CHATELLERAULT EN 2020

Nombre de salariés	26
E.T.P.	23.16
SSH	10.64
SSP + SAS	12.52

- **3 Personnels de direction** : 1 Directeur de pôle, 1 Directrice adjointe de pôle et 1 chef de service
- **17 Personnels éducatifs** : éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, moniteur d'atelier, conseillère en économie sociale et familiale, animatrices sportives, animateur.
- **2 Personnels des services généraux** : 1 agent de maintenance et 1 surveillant de nuit qualifié.
- **2 Personnels administratifs** : 2 techniciens qualifiés.
- **3 Personnels sociaux, médicaux et paramédicaux** : assistant social, médecin psychiatre, psychologue.

En 2020, les mouvements de personnel constatés sont les suivants :

- Licenciement pour inaptitude de M. ARANDA Stéphane, chef de service, le 06/01/2020
- Embauche le 07/01/2020 et démission le 16/03/2020 de Mme DUMONT, chef de service
- Embauche le 25/05/2020 de M. RAVET Christophe, chef de service de pôle
- Démission au 31/08/2020 de M. DOUCET Pierre-André, agent technique
- Embauche au 01/09/2020 de M. CAPPELIER Thierry, ouvrier qualifié

2) PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION DU PERSONNEL AU CART DE POITIERS EN 2020

Nombre de salariés	30
E.T.P.	28.48 ETP
SSHt	10.44
SSP	18.04
SAS	2.53

- **3 Personnels de direction** : 1 Directeur de pôle, 1 Directrice adjointe de pôle et 1 chef de service
- **20 Personnels éducatifs** : éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, conseillère en économie sociale et familiale, animatrices sportives,
- **4 Personnels des services généraux** : 1 agent de maintenance ; 1 cuisinier et 2 surveillants de nuit qualifiés.
- **3 Personnels administratifs** : 1 agent administratif, 1 technicienne qualifiée et 1 technicienne supérieure
- **3 Personnels sociaux, médicaux et paramédicaux** : Assistant de Service social, Médecin psychiatre, Psychologue.

Le nombre de journées d'arrêt maladie en 2019 est de **1381 jours** (96 arrêts de travail enregistrés, dont 1 personne en mi-temps thérapeutique). Ce nombre de jours d'absence est important et peut être expliqué en partie par de longues maladies du personnel et les arrêts dus au COVID 19 (cas contact, cas positifs...).

Le nombre de contrats :

- 42 CDD
- 28 avenant au CDD
- 6 avenant au CDI (pour mi-temps thérapeutique)
- 7 CDI

STAGIAIRES « ÉCOLE » ANNÉE 2020 :

→ **Sylvain SERGENT**, formation éducateur spécialisé 1ère année à l'IRTS de Poitiers, de Novembre 2019 à Juin 2020.

Les mouvements du personnel

En 2020, les mouvements de personnel constatés sont les suivants :

Arrivées

- Embauche de Nathalie CHARPENTIER, Secrétaire de direction en CDD depuis le 22 janvier 2020 puis CDI au 3 novembre 2020
- Embauche de Jean-Michel POUPON, Chef de service de pôle
- Embauche de Sylviane GONTIER, Directrice adjointe Pôle CART
- Embauche de Valérie PILLORGER, Assistante de direction depuis mars 2020 puis démission au 31 octobre 2020
- Embauche de Jennifer PETIT, Assistante de direction le 01/12/2020

Départs

- Démission de Nadine FORT, au 31 octobre 2020, Secrétaire de direction en arrêt longue maladie depuis juillet 2019
- Démission de François KOUAKOU, Chef de service, au 05 mars 2020
- Démission de Frédéric POUPARD, Directeur adjoint, en aout 2020
- Démission de Yasmine Mogné-Mali
- Fin de CDD Béatrice LAURENTIN, Agent administratif, au 31 aout 2020
- Fin de CDD Emmanuelle MARCELLY, Educatrice Spécialisée au 20 novembre 2020

Congé sabbatique de Rudy Remblin du 01 /05/2020 au 31/04/2021

3) FORMATION DU PERSONNEL DU CART ET L'ACCUEIL DE STAGIAIRES « ECOLE »

L'ADSEA favorise le développement des compétences des salariés de tous ses services afin de proposer des accompagnements de qualité aux personnes accueillies. Ces formations peuvent être répertoriées en 3 catégories. Pourtant du fait de cette période de pandémie et des différents confinements, beaucoup de formation prévues ont été annulées et un seul stagiaire « école » a été accueilli.

Concernant le CART de Châtelleraut,

Formations individuelles réalisées

- BERTAULT Christophe : formation Initiateur mobilité à vélo

Formations collectives

- Analyse de la pratique (3 séances sur 10 réalisées en raison de la COVID-19).

Concernant le CART de Poitiers,

Formations individuelles

- Accompagnement de parcours à la RAE (concerne 1 personne)
- Maître d'apprentissage et tuteurs (concerne 1 personne durant 6 jours)

Formations collectives

- Analyse de la pratique (20 personnes concernées)

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

1) FLUX ET TYPOLOGIE DES STAGIAIRES

Les critères statistiques utilisés chaque année pour le bilan d'activité, et qui permettent des comparaisons, d'une année sur l'autre, ne sont pas pertinents pour l'année 2020. En effet la crise sanitaire a impacté considérablement l'activité d'accueil de présentation et d'étude des candidatures. Pour exemple : il y a eu moins 65% de visiteurs en 2020 sur le CART de Poitiers.

Extrait du rapport d'activité de Monsieur DENIMAL assistant de service social qui fait une analyse de la problématique des admissions sur le dispositif CART.

« 1) Une baisse drastique du nombre de visiteurs

Les constats :

- *Dans mon bilan d'activité 2019 je signalais une baisse de 31% du nombre de personnes venues visiter le CART. Je vous renvoie à ce bilan et à quelques hypothèses d'explication.*
- *Cette tendance sans doute structurelle s'est aggravée avec le Covid puisque j'ai reçu en 2020, 16 visiteurs (au lieu de 29 en 2019 et en moyenne 45 par an sur les 5 années précédentes), soit – 65%. Ont contribué (à la marge) à cette baisse : la suppression des journées portes ouvertes, la suppression de la semaine emploi-handicap lors de laquelle on tenait un stand d'information à la MDPH et d'autres occasions de communication qui ont été diminuées ou supprimées.*
- *Bref nous sommes dans une configuration très défavorable en termes de candidatures mais peut-être, paradoxalement, plus propice à une obligation de changements...ceux que l'ARS et le CD attendent des CART.*

Des éléments de diagnostic :

- *J'attribue la baisse de 2019 à une évolution du secteur médico-social (par exemple transformation de l'activité historique des IME vers une activité SESSAD Pro, dans une logique de désinstitutionnalisation et de « virage inclusif »). Ce changement paradigmatique commence inévitablement à produire des effets pour le CART, ce qui nous oblige à accompagner cette évolution ; au risque d'être de moins en moins attractif dans le champ concurrentiel médico-social local.*
- *On peut aussi penser que le système de colocation est moins enviable qu'à une certaine époque et qu'il peut être vécu plus comme une contrainte que comme une chance par certains. Dans ce cas ils expriment reconnaître avoir besoin d'un appui pour leur projet professionnel mais pas nécessairement d'un accompagnement éducatif rapproché dans le cadre d'une colocation de type « foyer ».*
- *Un travail partenarial serait à engager avec les IME prescripteurs afin d'éviter les effets de redondance du parcours des jeunes gens. Certains arrivent en colocation au CART après avoir passé plusieurs années en colocation dans des appartements de l'IME. Tient-on compte suffisamment de leurs acquis pour adapter au cas par cas notre accompagnement ? Faudrait-il mettre en place un référentiel d'évaluation commun (sur base Sérafin-PH ?) entre IME et CART, que ce soit pour la partie pro comme pour la partie habitat ? Le même rapprochement partenarial pourrait se faire avec d'autres institutions (MLI, Education nationale, CAP Emploi, etc.)*
- *Bref, il faudrait décroquer les parcours pour que les jeunes adultes que nous accompagnons ne subissent pas l'imposition d'un « modèle CART type » qui vaudrait pour tous. C'est bien ce que nous demandent nos financeurs.*

- D'autre part, cette baisse de visiteurs et donc de candidats commence clairement à impacter le nombre de candidats admissibles (liste d'attente). C'est une bonne nouvelle pour les personnes car les délais d'attente sont d'ores et déjà moins longs (on avait habituellement 1 an et demi d'attente entre le premier contact et l'entrée effective de la personne). Mais cela va rendre notre situation plus inconfortable car nous aurons moins le choix pour la constitution des groupes et colocations (affinités ou compatibilités de personnalités, etc.).
- Nous serons aussi plus à la merci d'une personne qui préférera différer son entrée de quelques mois car elle ne se sentira pas prête (car trop jeune) à entrer si rapidement (nous avons eu le cas récemment). Pourrons-nous continuer à envisager les entrées sous forme de promotion, à raison de 2 par an ?
- Cette baisse de candidats vient également questionner nos relations partenariales : nos deux principaux prescripteurs que sont l'IME P. Garnier et l'IME de Moulins, mais aussi les MLI, l'Education nationale ou autres, préparent le projet d'orientation vers un CART dès l'âge de 18/19 ans compte tenu des délais d'attente que nous avons jusque-là. Il va donc falloir que nous changions notre communication pour l'adapter à cette nouvelle réalité de délais plus courts (si celle-ci perdure).
- Sans doute devons-nous aussi veiller à ne pas être trop sélectifs lors des commissions d'admissions. Il ne faut toutefois tronquer les critères d'admission... Mais on sait aussi que des évolutions sont attendues par nos financeurs, en faveur, par exemple, d'un développement de l'accompagnement de personnes présentant des difficultés psychiques.

Une baisse d'attractivité ?

Les éléments de réflexion exposés ci-dessus nous obligent à nous interroger sur l'attractivité du CART, tel qu'il existe aujourd'hui.

-Veiller à l'état des appartements (déco, revêtement muraux, etc.) malgré la perspective, à moyen terme, d'une destruction du bâtiment et un relogement du CART. Le risque est que ces locaux qui doivent être détruits soient moins bien entretenus...Quid alors de la qualité de l'hébergement ?

-Veiller à une meilleure qualité de l'accueil physique et téléphonique. Une baisse de qualité est déjà perceptible du fait du télétravail du secteur secrétariat et peut-être d'une baisse de moyens de ce secteur secrétariat-accueil ? Avant la création du poste d'assistante de direction du pôle nous avons plus de moyens pour le secrétariat CART Poitiers, me semble-t-il.

-Veiller à une meilleure communication internet : le site de l'ADSEA 86 (et donc le nôtre) est poussiéreux, non informatif et non attractif (quand pourra-t-on y visionner le film par exemple ?)

-Notre signalétique externe et interne a besoin d'une vraie rénovation.

Tous ces points relatifs à l'attractivité du CART, sont en corrélation avec les questions de la baisse du nombre de visiteurs évoquées ci-dessus, me semble-t-il.

Conclusion : Cette nouvelle donne structurelle (évolutions des politiques sociales et injonctions des financeurs), qui modifie le secteur du handicap, ainsi que les circonstances conjoncturelles de la crise sanitaire ; nous obligent à une certaine vigilance en termes de quantité de candidatures et en termes de qualité de l'accueil. Ces préoccupations seront sûrement à intégrer dans les stratégies à déployer dans le cadre du CPOM ».

2) FOCUS SUR LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE et LE DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE

Concernant l'année 2020, les équipes du pôle CART ont rédigé plus de 35 rapports d'activités de services ou d'ateliers. Afin de permettre une meilleure lecture de ce document, nous avons choisi de vous présenter un seul rapport d'activité. Le SAS – DEA est un service « emblématique » du dispositif CART. Comme son nom l'indique, il représente les résultats du travail réalisés en amont par les services du CART, du travail d'accompagnement qu'il reste à faire et la porte d'entrée vers l'autonomie et le milieu ordinaire.

L'année 2020 aura été marquée par un contexte sanitaire exceptionnel. La pandémie de COVID-19 a frappé de plein fouet les jeunes adultes accueillis au CART, fragilisant l'accompagnement socio-éducatif proposé dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Mission du service

Le Service d'Accompagnement à la Sortie a pour vocation de permettre aux personnes accueillies de devenir actrices de leur propre vie, de décider par elle-même, d'accéder à la citoyenneté tout en prenant en compte leurs difficultés et leurs besoins.

Depuis septembre 2018 le CART est engagé dans l'accompagnement de personnes dans le cadre du Dispositif Emploi Accompagné 86. Le SAS du CART de Châtellerauld est à l'heure d'aujourd'hui le service référent de cette action.

Le SAS assure le suivi du projet personnalisé des externes en coréférence avec le Service Accueil Admission.

Répartition des accompagnements SAS, Externat, DEA 86

<i>SAS</i>	<i>Externes</i>	<i>DEA 86</i>
10	1	5

Le Service d'Accompagnement à la Sortie

Les entrées

4 Personnes n'ont pas souhaité pouvoir bénéficier de l'accompagnement proposé par le Service d'Accompagnement à la Sortie après leur parcours au CART. Ce chiffre correspond à 50% des entrées prévues sur le service pour l'année 2020.

- Une personne embauchée en ESAT avec un hébergement au foyer de l'ESAT ;
- Deux personnes embauchées en ESAT avec un hébergement en famille d'accueil ;
- Une personne a souhaité s'installer dans un département.

Axe d'amélioration pour préparer les entrées au SAS.

Mise en place d'un projet personnalisé fluide et commun entre le parcours CART et le SAS.

Les sorties

Nombre de personnes sortie	Logement	Emploi/Formation	Mobilité	Mesure de protection
5	4 logements autonomes individuels 1 collocations	1 CDI temps partiel 1 CDD + 6moi 1 CDD temps partiel 1 en Mission Intérim	3 permis de conduire avec véhicule. 1 Scooter 1 Transport urbain	3

Une personne à la fin de l'accompagnement proposé par le SAS s'est vue proposé une orientation vers le DEA par les services de la MDPH.

Durant l'année 2020, deux personnes ont fait une demande de renouvellement de leur droit auprès des services de la MDPH.

A sa sortie CART, une personne a bénéficié d'une orientation vers le DEA. Elle n'avait pas toujours pas intégré le dispositif à la fin de l'année 2020. Sa notification MDPH datait de juillet 2020.

Pas de demande de mesure de protection judiciaires.

Les interventions du service...

Nombre de rencontres	Au bureau du service	Au domicile	Accompagnements extérieurs
120	70	29	21

Nous notons une nette diminution du nombre d'intervention auprès des usagers du SAS durant l'année 2020. Cette situation s'explique par :

- Une plus grande activité du SAS avec les mêmes moyens humains. Accompagnement des personnes en externat en augmentation + DEA 86.
- Une plus grande autonomie des usagers dans la gestion de leur logement et moins de besoins dans la mise en place de leur projet d'insertion professionnel.
- Une personne est retournée en famille en novembre pour le confinement. Retour sur son logement en février 2021. Elle est aujourd'hui sur un projet de déménagement.
- Une situation sanitaire pas favorable aux rencontres (4 mois de confinement). Durant ses périodes de confinements des entretiens réguliers avec les usagers ont pu se mettre en place : téléphone et Visio. A la demande quelques rencontres à l'extérieures ont été possible.
- Formations professionnelles et syndicale
- Activité syndicale du salarié du service. Environ 15 heures par mois entre les heures de délégations liées au mandat et les convocations employeurs.

Viennent s'ajouter les rencontres avec les anciens bénéficiaires du service (15) ainsi que la présentation du SAS aux stagiaires qui en font la demande (10).

Cette situation a permis aux bénéficiaires du SAS de prendre de la distance avec le service et de s'approprier les espaces libérés de l'accompagnement. Il faut noter que l'ensemble des stagiaires accompagnés durant cette année 2020, était mobilisé par de la formation ou de l'emploi. Seules deux personnes n'étaient toujours pas inscrites dans un projet professionnel défini.

Logement et vie quotidienne

Les personnes accueillies par le service de suite vivent toute sur leur propre logement.

<i>Nombre de personnes résidant à Châtelleraut</i>	<i>Nombre de personnes résidant dans une autre ville</i>	<i>Nombre de personne vivant en collocation</i>	<i>Nombre de personne vivant en couple</i>	<i>Nombre de personne vivant seul</i>
8	2 à Poitiers	2	0	8

Durant l'année 2020, une personne a souhaité quitter son logement pour une collocation avec une amie. Un temps d'échange a été nécessaire pour bien prendre en compte les avantages et les inconvénients d'une collocation avant de s'engager dans un projet de déménagement. Un soutien administratif a été mis en place pour permettre à la personne de concrétiser son projet.

A sa sortie, une personne a commencé les démarches pour quitter sa collocation et s'installer dans un logement individuel. Pour la soutenir dans ce projet, un relais avec l'Assistante Sociale de secteur lui a été proposé.

Vie sociale – inscription dans des activités – départ en vacances-

Peu de personnes accompagnées exercent une activité de loisirs ou associatives. Cependant la majorité des usagers du SAS ont une vie sociale. Il existe des interactions entre eux, avec les collègues de travail ou la famille.

Axes de réflexions

Beaucoup des stagiaires accompagnés ont un compte Facebook. Certains sont actifs sur les réseaux sociaux. Ils peuvent être amenés à partager leur vie privée et leur intimité sans se rendre compte que celles-ci peuvent être exposées publiquement. Il me semble important de réfléchir à la formation et l'information des stagiaires concernant l'utilisation des réseaux sociaux.

Emploi-Formation

Une aide est apportée pour l'élaboration du projet professionnel, la recherche d'emploi, la rédaction des CV et lettre de motivation. L'accompagnement proposé se fait en collaboration avec les différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle.

<i>Inscription pôle emploi</i>	<i>Suivi Mission Locale</i>	<i>Orientation milieu protégé</i>	<i>Orientation milieu ordinaire</i>
7	4	0	10

<i>Nombre de personne ayant réalisé un stage</i>	<i>En milieu ordinaire</i>	<i>En ESAT</i>
2	2	0

Formations

<i>Nombre de personnes ayant bénéficiées d'une formation</i>	<i>ACLEF (Association Calcul Lecture Ecriture Formation)</i>	<i>Formation qualifiante</i>	<i>Ecole de la Deuxième Chance</i>
1		1 (BAFA)	1

Emploi

Nombre de personnes ayant travaillées durant l'année	Milieu ordinaire de travail	Milieu protégé
7	7	0

Types de contrats :

- 2 personnes en CDI à temps partiel. Elles bénéficient d'heures complémentaires régulièrement.
- 1 personne en CDD d'usage + missions intérim
- 1 personne en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence)
- 1 personne CDD animation le mercredi + vacances scolaires
- 1 personne en CDD + de 6 mois. Le contrat se termine en février 2021. Proposition de CDI.
- 1 personne en CDD temps partiel

L'accompagnement des personnes dans le cadre du DEA

L'objectif du Dispositif Emploi Accompagné est de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder ou de se maintenir dans l'emploi par une sécurisation de leur parcours professionnel. Le soutien est adressé à la personne en situation de handicap ainsi qu'à son employeur sur besoin. Les accompagnements proposés s'articulent autour de 4 modules :

- Module 1 : Evaluation de la situation
- Module 2 Détermination du projet professionnel
- Module 3 Assistance dans la recherche d'emploi
- Module 4 : Accompagnement dans l'emploi – Sécurisation du parcours

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4
0	3	2	1

Nombre d'entrées : 0	Nombre de sortie : 0

Cette année pas d'entrée dans le Dispositif DEA. Dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau professionnel pour pouvoir développer ce service.

CDI	CDD	Formation de savoir de base	Service civique
2	1	1	1

Une personne a souhaité mettre en place une rupture conventionnelle de son contrat de travail avec son employeur. La période de confinement de mars à mai, suivit d'un moi de chômage partiel en plus (vivait avec une personne considérée comme vulnérable à la covid19) ne lui a pas permis de se remobiliser dans ses missions.

Une personne pour qui le CDD a été interrompu suite des comportements inquiétants vis-à-vis de son employeur. Cette personne a été accompagnée vers le soin.

<i>Nombre de rencontre et accompagnements</i>	<i>Entretiens individuels</i>	<i>Rencontre employeurs / suivi de stage</i>	<i>Mission locale / pôle emploi</i>	<i>Mesure de protection</i>	<i>Santé</i>	<i>Famille</i>
120	74	35	5	4	2	

Très grande augmentation des interventions auprès des usagers pour cette année 2020.

<i>Poitiers</i>	<i>Châtelleraut</i>	<i>Lusignan</i>
3	2	1

Mobilité et intervention sur le territoire

La grandeur du territoire est une contrainte à l'accompagnement proposé. Beaucoup de temps passé sur la route.

1. Le travail en réseau

Les différents acteurs du réseau avec lesquelles nous avons collaboré.

- *Habitat 86*
- *Propriétaire privé*
- *Service de Médiation de la ville de Châtelleraut*
- *SAVS Apajh.*
- *CCAS Poitiers*
- *CCAS Châtelleraut*
- *CMP*
- *CIDF*
- *UAPE (Unité Accompagnement Parent Enfant)*
- *Mission Locale*
- *E2C*
- *ACLEF*
- *GRETA*
- *AFPA*
- *Membre du DEA 86 : Pôle insertion UDAF- ABSSA-AFG Autisme*
- *Employeurs et entreprise pour terrain de stage*
- *Association de gestion tutélaire : APAJH-UDAF-ATRC-ATI*

S'inscrire dans un réseau s'est échanger nos réflexions, nos points de vue. Communiquer nos pratiques. Nos échanges avec les différents acteurs du nous permettent de tendre vers les réponses les mieux adaptées aux besoins et aux demandes des usagers.

Le réseau n'est pas figé. Il s'enrichi en fonction des besoins et des spécificités de chaque personne accueillie dans le service.

Les professionnels du service assurent la coordination entre les différents acteurs concernés par les situations des personnes accueillies.

Les informations échangées sont celles qui sont indispensables à l'accompagnement commun. Elles se font dans le respect partagé. Les usagers en sont informés. Le plus souvent ils participent à la rencontre. Il est important qu'ils perçoivent que nous ne sommes pas les seuls dans l'accompagnement que nous leur proposons mais que nous nous appuyons sur d'autres professionnels pour leur apporter les réponses les mieux adaptées à leur situation.

A fonction de coordination est importante, pour que les réponses et les interventions de chaque acteur soient au service du projet de la personne. Importance des temps de synthèse pour pouvoir échanger sur le parcours des personnes accompagnées par les différents services.

3) ACCOMPAGNEMENT DANS LA REDACTION DU PROJET DE POLE

L'ADSEA86 a fait le choix de faire appel à un prestataire pour accompagner les équipes dans la rédaction du projet de pôle. Les enjeux de la stratégie médico-sociale de nos autorités se sont traduits par la rédaction avec les équipes du pôle d'un mémoire stratégique que nous avons remis en octobre 2019 à L'ARS et à la DGAS86.

La mission du prestataire est déclinée en 7 phases décrites ci-dessous. Il est important de préciser que la pandémie du Covid 19 a impacté les conditions de travail initialement prévues pour ces temps de réflexions et d'échanges.

PHASE 1 : DÉVELOPPER LES LIENS, LES CONTACTS ENTRE LES DEUX ÉTABLISSEMENTS (fin 2019/début 2020)

Cette première étape a permis une chose primordiale : échanger sur les activités, les processus, les organisations de chaque CART et relativiser les expériences : rien n'est « bon » ou « mauvais », tout est réponse à un contexte.

Chaque choix d'équipe est une construction sociale complexe pour répondre à un dilemme sur des territoires aux possibilités et aux exigences disparates.

Méthode :

Des séminaires de rencontre des deux équipes ont été réalisés avant le confinement, puis stoppés.

Production attendue :

Les notes prises au cours de ces temps de travail alimenteront le projet du Pôle puisqu'elles témoignent de l'activité concrète des équipes, de ses méthodes, de ses organisations, de leurs expériences.

PHASE 2 : RÉALISER UN BILAN DE L'ACTIVITÉ (avril 2020)

Le bilan de l'activité est un outil majeur pour réaliser un suivi à la fois personnel et collectif.

Partir d'un bilan permet d'être au clair avec les ressources du système et les axes d'amélioration nécessaires.

Ce suivi peut avoir un aspect quantitatif et qualitatif. La richesse des bilans alimentera la rédaction du projet Pôle car l'activité décrite constitue l'essentiel du projet socio-éducatif.

Méthode :

Pendant le confinement, chaque service a réalisé le bilan d'activité et s'assure de la coordination des informations. Un document méthodologique ainsi qu'un soutien technique pour aider à l'écriture ont été proposés.

Production attendue :

Une partie « projet socio-éducatif », dans le document final du projet Pôle Cart, présentera comment, avec quelles actions, quels moyens, les équipes des CART mettent en œuvre les prestations attendues (avantages et inconvénients ainsi que les pistes d'amélioration conformément aux attentes des financeurs).

Le prestataire :

Contribution par une méthode pour structurer les écrits, soutien technique aux équipes. Synthèse des bilans afin de les intégrer au document projet Pôle Cart.

PHASE 3 : IDENTIFIER LES BESOINS EXISTANTS (mai et juin 2020)

Afin d'engager l'essentiel des équipes dans ce projet, il est utile de prendre comme point de départ leur propre savoir capitalisé à propos des jeunes accompagnés. C'est pourquoi cette phase est primordiale.

Méthode :

Elle s'est déroulée en deux temps :

- un temps de co-construction dans un groupe de travail dédié, inter sites, qui construit la démarche, méthode et outils (sur la période de confinement par exemple) ;
- un temps de généralisation où chaque référent a réalisé en binôme et avec les jeunes (qui le souhaitent) une cartographie des besoins actuels (à partir du retour post confinement, sur une période de 3 semaines environ).

Production attendue :

Les référents ayant réalisé les cartes des besoins des usagers, le pôle dispose d'une cartographie générale des besoins normalisés. Cela permet de dégager des tendances générales et d'avoir une visibilité précise. Cette phase a permis d'expérimenter l'outil co-construit pour réaliser le projet personnalisé et son suivi.

Le prestataire :

-animation du groupe de travail inter sites (préparation, notes, CR) / -contribution à la conception d'un outil de suivi / -soutien technique dans la phase de généralisation : communication aux équipes, aide à la réalisation...

PHASE 4 : IDENTIFIER LES PRESTATIONS DÉLIVRÉES ET LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (juin et juillet)

Cette cartographie actuelle a permis de dessiner le contour des prestations du Projet de Pôle.

Méthode :

Lors d'une revue des projets, les équipes pluridisciplinaires ont construits les cartes des besoins et ont associé les prestations adéquates ; les moyens et activités mettant en œuvre ces prestations normalisées ont été définies (on pourra s'appuyer utilement sur les bilans d'activités).

Production attendue :

Rédaction de l'offre de prestations du CART, avec les moyens et activités proposés dans le projet socio-éducatif (plate-forme de services détaillée sur les deux sites).

Le prestataire :

-animation des revues de projet par site (préparation, notes, CR) / -mise au point d'une matrice des moyens (plate-forme détaillée) commune aux deux sites.

A ce stade, le Pôle CART a disposé d'une offre compatible avec les nomenclatures Serafin.

PHASE 5 : CONCEPTION D'UNE ORGANISATION FUTURE (septembre et octobre)

Dans cette phase, il s'agissait de concevoir une organisation qui tiennent compte des attendus des financeurs et qui permettent de porter les services, les prestations du CART.

Des groupes de travail ont avancé sur le DEA, la file active, l'accueil des troubles psychiques, mais aussi la notion de référence et de coordination, l'usage du temps en réunion, la notion de groupe d'appartenance...

Méthode :

- groupes de travail mixtes (Poitiers et Châtelleraut) sur les thèmes ci-dessus ;
- Des « feuilles de route » ont permis de canaliser le travail, et de solliciter les équipes de façon supportable : questions à débattre, options, modalités de participation des jeunes, délai de mise en œuvre...

Production attendue :

- Des scénarios d'organisation, parfois spécifiques à Poitiers et Châtelleraut ;
- mise en commun de ces scénarios, avec avantages et inconvénients, en grande équipe

Le prestataire :

- animation des groupes de travail (préparation, prise de notes, compte rendu)
- animation de la mise en commun
- aide à la décision

PHASE 6 : CONSTRUIRE UN PLAN D'ACTION POUR PASSER DE LA SITUATION ACTUELLE A L'ORGANISATION FUTURE (Octobre / novembre)

Il s'agit de la mise en œuvre de l'organisation proposée en CODIR et validée par l'association. Par quoi commencer, dans quel délai, qui fait quoi, quels indicateurs, quels modes de coordination...

Méthode :

Sur les thèmes de transformation, les fiches actions ont été détaillées afin de permettre une mise en œuvre et un suivi effectif.

Production attendue :

Des fiches actions détaillées pour engagement à faire

Le prestataire :

- animation des groupes de travail par site (préparation, notes, CR)
- aide à la validation par le CODIR

PHASE 7 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI (Novembre 2020...)

La mise en œuvre opérationnelle et le suivi au jour le jour sont réalisés par les équipes encadrées par leurs chefs de service.

Le prestataire :

- animation des points de suivi, corrections, propositions...

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2021

L'année 2020, profondément marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19, a impacté l'effectivité de la mise en place du pôle CART. De plus, fin décembre 2020, notre bailleur nous annonçait la destruction prochaine des locaux situés à Poitiers.

Face à ces constats et fort des profondes mutations du secteur médico-social, de nouveaux enjeux se dessinent pour le pôle CART en 2021 tant sur le plan éducatif et stratégique que logistique et immobilier.

Dans ce contexte, nous souhaitons dégager de nouvelles formes d'organisations permettant de maintenir le sens du projet CART, en conjuguant l'amélioration de l'accompagnement des stagiaires et l'optimisation des ressources allouées. Le virage pris en 2020 avec la proposition de l'ARS d'un nouveau cadre juridique pour les CART, n'est que la suite logique des étapes posées par l'ADSEA avec la proposition dès 2018 de mise en œuvre d'un seul pôle rassemblant les différents sites géographiques des CART.

L'objectif est de fixer un cap pour les 5 années à venir tout en gardant la souplesse d'un dispositif évolutif. Ainsi, une feuille de route a été dessinée par le note stratégique remise aux autorités de tarification. Elle précise la mise en œuvre d'une fluidification des parcours afin de répondre aux demandes de nos partenaires et aux besoins du territoire.

Ainsi les orientations stratégiques peuvent être définies comme suit :

- Evaluer régulièrement les besoins des usagers pour adapter la durée de prise en charge et réorienter si nécessaire. L'objectif est de devenir et être reconnu comme Service Ressource par l'ensemble des partenaires ;
- Proposer après évaluation les admissions sur un dispositif CART sur le modèle des orientations en dispositif intégré (ITEP, SESSAD...) ;
- Accueillir dès 18 ans des usagers orientés par la MDPH en sécurisant et coordonnant leur parcours vers le milieu ordinaire ;
- Elargir le public accueilli ;
- Expérimenter des nouvelles méthodes éducatives (ex : « place and train », mise en situation concrète) ;
- Organiser les prestations dans un périmètre budgétaire constant :
 - En facilitant l'accompagnement à la sortie des usagers de dispositifs médico-sociaux vers le droit commun (ex : amendements CRETON, sortie d'ESAT...),
 - En intégrant des usagers dans une file active pour des prestations socio-éducatives et/ou socio- professionnelles et/ou du Dispositif Emploi Accompagné (DEA)
- Adapter les équipements et les locaux en lien avec l'évolution des besoins et des exigences réglementaires.
- Développer et formaliser les coopérations (opérateurs de l'emploi, dispositifs de droit commun, psychiatrie, ...)

Dans cet environnement évolutif et complexe, notre responsabilité est de dégager des opportunités organisationnelles et immobilières permettant de maintenir le sens du projet CART, en y conjuguant l'amélioration de l'accompagnement des stagiaires et l'optimisation des ressources allouées.

M. CHARLES Jean-François,
Directeur du pôle CART

Mme GONTIER Sylviane
Directrice adjointe du pôle CART